



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 1<sup>er</sup> mars 2021, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 110-11-2020 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 110-2008 afin de régir l'extraction de matière granulaire en zone agricole et, dans les zones C-117 et C-118, l'extension d'un usage dérogatoire*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 8 avril 2021, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement est entré en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : [greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 avril 2021.

---

Marie-Josée Charron, greffière